

# La Fédération des Musiques du Bas-Valais lance un concours de composition pour la marche d'ensemble (sans tambours) de 5 Festivals FMBV dès 2024

## Règlement du Concours de composition

### Organisation

La Fédération des Musiques du Bas-Valais organise le concours.

Elle nomme les experts qui décideront du vainqueur. Les décisions du jury sont définitives et inattaquables. Aucun recours ne sera admis.

### Conditions de participation

1. Le concours de composition est ouvert aux compositeurs **suisses** ou domiciliés en **Suisse**
2. Les compositions ne devront jamais avoir été éditées ou commercialisées avant le dépôt de la partition en concours.
3. Les jurés désignés par la FMBV annonceront lors de l'Assemblée générale **2023** le nom du gagnant. Le jury n'a pas l'obligation de retenir une composition.
4. Le compositeur primé s'engage à livrer l'entier du matériel jusqu'au **16 juin 2023**.
5. Ce même compositeur en touchera les droits d'auteur.
6. L'œuvre gagnante sera créée sous la responsabilité et l'organisation de la FMBV. Elle restera propriété de celle-ci pour les 5 festivals durant lesquels elle sera exécutée, puis sera rendue ensuite à son compositeur.
7. La pièce devra être écrite pour l'instrumentation et le degré de difficulté suivants:
  - a. Instrumentation : harmonie & brass band
  - b. Difficulté : 3e Classe
  - c. Durée en minutes : env. 3'00 - 3'30
  - d. Prix : CHF 3'000.-
8. Délai d'envoi (cachet de la poste faisant foi) : **21 avril 2023**. Le compositeur, par l'envoi de son œuvre, accepte le présent règlement et reconnaît les décisions du jury.
9. Le choix de la maison d'édition pour l'œuvre primée appartient à la FMBV.

### Modalités

Les partitions terminées (**version électronique** ou écrites à la main, **avec un fichier audio**) devront être envoyées **sous un pseudonyme du compositeur** à M. Fabrice Reuse jusqu'au 21 avril 2023. Dans une enveloppe séparée et fermée figureront:

- le pseudonyme,
- le nom, l'adresse,
- le numéro de téléphone
- l'adresse e-mail du compositeur
- les éventuelles informations concernant son engagement, par contrat, avec une maison d'édition.

Infos et renseignements

FMBV – Commission Musicale

Reuse Fabrice

Tévegny 6

1921 Martigny-Croix

079/441 67 00

[www.fmbv.ch](http://www.fmbv.ch)